

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 4 mai 2021

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Assemblée publique de consultation tenue à 18 h 52, à laquelle ont participé par vidéoconférence :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillers(ères),

Joëlle Larente
Jérémy Bourque
Jules Morin
Yannick Proulx
Steve Savard

Absence motivée:

Stéphanie Larocque

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette
Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement,
M. Sergio Campos
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin

La participation citoyenne via la Web diffusion est au nombre de 20 personnes.

Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Monsieur le maire déclare l'assemblée publique de consultation ouverte.

Présentation du second projet de règlement numéro 2016-149-15 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin de créer la zone CE-8 à même une partie de la zone CE-7 et de créer la grille des usages et normes CE-8

Monsieur le maire donne la parole au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions sur ledit second projet de règlement.

Présentation du projet de règlement numéro 2021-228 modifiant le Règlement numéro 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'ajouter le secteur de PIIA-05

Monsieur le maire donne la parole au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions sur ledit projet de règlement.

Présentation d'une demande de dérogation mineure pour le lot 6 420 416, matricule 6340-93-5690 : superficie de terrain (DM-2021-03-01)

Monsieur le maire donne la parole au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions sur ladite demande de dérogation mineure.

Présentation d'une demande de dérogation mineure pour le 93, rue de L'Annonciation (lot 5 700 624, matricule 5836-70-4875) : marge et superficie de l'agrandissement (DM-2021-04-01)

Monsieur le maire donne la parole au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'il présente et apporte certaines précisions sur ladite demande de dérogation mineure.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 13.

Un citoyen demande pourquoi se limiter à une seule zone (C-7) concernant le second projet de règlement numéro 2016-149-15 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin de créer la zone CE-8 à même une partie de la zone CE-7 et de créer la grille des usages et normes CE-8 et non pas l'ensemble pour la construction. Quel est le but de ce changement ? Il soulève l'inquiétude que les commerces présents dans la zone disparaissent.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 22.

Levée de l'assemblée publique de consultation

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 22.

**Pascal Quevillon
Maire**

**Charles-Élie Barrette
Directeur général**